

Taxe sur le tabac canadien

Voici l'analyse que donne l'*Union des Cantons de l'Est* de la clause de la loi qui a rapport au tabac canadien :

" Par cette clause de la loi, il est défendu aux cultivateurs de vendre, et à toute personne autres que les manufacturiers et les commerçants licenciés, d'acheter le tabac canadien brut en feuilles, soit en rôle ou en torquettes. Il en est pareillement du tabac importé. Lorsque le cultivateur aura récolté telle quantité de tabac, il pourra le garder en sa possession aussi longtemps qu'il le jugera convenable et avantageux ; mais du moment qu'il voudra s'en dessaisir, il ne pourra le faire autrement qu'en le transportant directement dans une manufacture licenciée où il sera inscrit sur le livre à cette fin par le manufacturier, ou en le vendant au marchand de la ville ou de la campagne qui aura obtenu un licence pour acheter et vendre le tabac. Autrement, ce dernier ne peut sortir des mains du cultivateur que pour être mis entrepôt à aucun des ports d'entrée mentionnés dans l'acte en question.

" Le droit sur le tabac canadien est de 5 centins par livre, soit en feuille, en rôle ou en torquette, celui sur le tabac importé est de 10 centins. Ce droit doit être payé avant que la vente ait lieu, au percepteur du revenu, ou à tout officier de douane ou de l'exécise.

" Les licences dont doivent se munir les commerçants de tabac, peuvent être obtenues des mêmes officiers sans avoir rien à payer. Ces permis sont donnés gratis à ceux qui les demandent. Il est important aussi pour nos commerçants de se conformer immédiatement à cette réquisition de la loi ; car toute contravention à cet égard est punie par la confiscation du tabac au profit de la Couronne.

" Il n'est plus permis, comme sous l'ancienne loi, à qui veut, d'acheter son approvisionnement de tabac canadien directement du cultivateur qui l'aura récolté, et ce dernier n'a pas le droit non plus de lui vendre. Il faut que le tabac aille faire un tour chez le marchand licencié après avoir payé le droit de 5 centins, avant que le consommateur puisse s'en approvisionner, et encore lui est-il interdit d'en avoir en sa possession plus que dix livres à la fois."

L'Exposition Provinciale

I

Tous ceux qui ont été à l'Exposition provinciale qui vient de se tenir à Montréal ont dû remporter de leur visite de bien agréables impressions. En voyant ces centaines de têtes de bétail, ces belles collections d'instruments aratoires perfectionnés, et tout ce que l'outillage agricole peut offrir de plus parfait, on regrette que la grande et riche cité de Montréal n'ait pas encore pris les mesures nécessaires pour abriter convenablement toutes ces richesses de l'industrie agricole. Il faudrait des constructions permanentes, au lieu de ces abris en bois brut, élevés à la hâte et à grands frais cependant la veille de l'Exposition, pour être enlevés le lendemain. Espérons que le vœu de l'Association agricole hautement manifesté sur le champ même du concours, aura son accomplissement à la prochaine exposition, dans deux ans.

L'Exposition a été ouverte par Son Excellence Sir Fortunat Belleau, notre bien-aimé Lieutenant-Gouverneur. Ce doit être un juste sujet d'orgueil pour tous les amis de la cause agricole, de voir le plus haut dignitaire de l'Etat, s'associer d'une manière si éclatante aux triomphes du rude labeur de l'exploitant du sol et de l'industriel patient, qui viennent à exposer aux yeux du public le résultat de leurs travaux. C'est pour l'agriculture une nouvelle manière de s'affirmer aux

yeux des populations toujours trop peu soucieuses des riches trésors enfouis dans le sol.

Cette exposition a été brillante. Elle ne représentait pourtant à bien dire que le district de Montréal. Celui de Québec n'y avait envoyé que très-peu de chose. Les cantons de l'Est, à part M. Cochrane et une couple d'autres, y étaient assez pauvrement représentés aussi. La province d'Ontario n'a rien envoyé non plus, ni encore moins les provinces maritimes. Les Etats-Unis étaient absents aussi.

On a remarqué moins d'exposants de bétail que dans le dernier concours provincial de 1865. Il y a eu à peine deux mille entrées avec celles du Palais de cristal. Mais en revanche les instruments étaient en plus grand nombre que l'on n'ait jamais vu dans aucun concours. Il y avait plusieurs moissonneuses qui auraient pu concourir avec avantage avec celles que nous avons vues au concours de Vincennes, en France, l'année dernière.

En fait d'instruments et d'outils pour l'agriculture, la collection de M. W. Evans, de Montréal, était la mieux choisie et la plus complète. M. Evans mérite d'être encouragé de tous ceux qui ont à cœur de se procurer ce qu'il y a de mieux en fait d'instruments pour tous les travaux de l'agriculture.

Si le bétail exposé au concours provincial de cette année était moins nombreux, on peut dire qu'il valait davantage sous le rapport du choix. L'importation des animaux de races choisies a pris une grande extension depuis trois ans. M. Cochrane, riche négociant de Montréal et propriétaire à Compton, a exposé la plus belle et la plus nombreuse collection d'animaux de races anglaises que l'on n'ait vue en Canada. Il a laissé loin derrière lui tous les importateurs du bétail. Ses Suffolk, ses Durham, ses Hereford, ses bœufs de travail, ses bœufs de boucherie, ses Berkshire, ses Leicester, ses Cheviot et ses South-Down, au nombre de plus de 50 têtes de bétail, ont remporté presque tous les premiers prix. La superbe taure de millo guinées était restée à Compton. M. Cochrane a bien mérité de la cause agricole. Tous ceux qui ont à cœur l'amélioration de notre bétail devront lui être reconnaissants. Si tous les riches propriétaires appliquaient leur superflu à l'amélioration du sol ou du bétail comme M. Cochrane, le Canada serait bientôt un pays prospère, puisque son sol renferme des trésors inépuisables qui n'attendent qu'une exploitation judicieuse.

Faut-il voir dans l'absence de plusieurs éleveurs remarquables du Haut-Canada, ou même des Cantons de l'Est et du district de Montréal, une coupable indifférence ? Non. Le grand bruit fait à l'occasion de la belle importation de M. Cochrane peut en être la cause. Tous les exposants de bétail savaient à l'avance que tous ses animaux arrivaient ici avec la prétention de prendre tous les prix. Prétention bien légitime du reste, puisqu'ils sortent tous des meilleurs troupeaux de l'Angleterre et de l'Ecosse. Il est permis de croire qu'à la vue de pareils concurrents, nos éleveurs ont préféré rester chez eux, croyant sans doute qu'il vaut mieux être le premier dans son village que le second à Rome. Ils ont eu tort sans doute. Plusieurs auraient pu contester chaudement la victoire au riche importateur écossais. Nous connaissons un éleveur tout près d'ici, qui très-certainement aurait pu faire passer un mauvais quart-d'heure à ses jeunes berkshires et à ses ayrshires de tous les âges, depuis cinq mois jusqu'à cinq ans.

Une chose nous a frappé, comme elle en a frappé bien d'autres. Tous les animaux destinés à la reproduction étaient trop gras. On aurait dit d'un concours d'animaux de boucherie. Chez le porc, cet état de graisse est tel que l'animal devient impropre à son service. A quoi sert à un étalon ou à une jument poulinière une enveloppe de graisse qui empêche de